REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
11	15	12

Date de la convocation
17 août 2021

Date d'affichage
17 août 2021

Objet de la Délibération

SEANCE du 23 août 2021

L'an deux mil vingt et un et le lundi 23 août, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de Mr Crépin Philippe,

Présents : Mmes Garniaux, Mathieu, Hernandez, Dubois, Mougin
Mrs. Crépin, Brun, Beluche, Beaufrez, Bonsoir, Lepers

Absents excusés : Mrs. Harmand, Garessus et Mme Baros

Procuration : Mme Beluche à Mme Dubois

Secrétaire de séance : M. Beluche

Public :

Envoyé en préfecture le 30/08/2021
Reçu en préfecture le 30/08/2021
Affiché le
ID : 090-219000718-20210823-2021_31-DE

Délibération n° 2021-31

Suppression de deux postes et création d'un poste d'adjoint technique

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34, suivant lequel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des Emplois.

M. le Maire expose : suite au départ de l'agent technique principal de 2ème classe qui a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2020, il est nécessaire de nommer un agent technique pour le remplacer dans ses fonctions.

L'agent contractuel qui est en poste, répond favorablement à toutes les qualités requises pour occuper un emploi permanent d'adjoint technique.

Afin de pérenniser cet emploi, et considérant que le poste à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent,

Le Conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE à compter du 1er janvier :
- De fermer le poste d'adjoint technique à 27/35ème.
- De fermer le poste d'adjoint d'animation à 8/35ème
- D'ouvrir un poste de d'adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique pour 35/35ème
- Approuve la mise à jour au 23 août du tableau des effectifs,
- Autorise le Maire à signer tout document s'y afférent.

Envoyé en préfecture le 30/08/2021
Reçu en préfecture le 30/08/2021
Affiché le
ID : 090-219000718-20210823-2021_31-DE

Vote : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire, Philippe Crépin

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 27/08/21
Le Maire, Philippe Crépin

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

~~~~~

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la deliberation
11	15	12

Date de la convocation
17 août 2021

Date d'affichage
17 août 2021

Objet de la Délibération

SEANCE du 23 août 2021

L'an deux mil vingt et un et le lundi 23 août, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de Mr Crépin Philippe,

Présents : Mmes Garniaux, Mathieu, Hernandez, Dubois, Mougin
Mrs. Crépin, Brun, Beluche, Beaufrez, Bonsoir, Lepers

Absents excusés : Mrs. Harmand, Garessus et Mme Baros

Procuration : Mme Beluche à Mme Dubois

Secrétaire de séance : M. Beluche

Public :

Envoyé en préfecture le 30/08/2021
Reçu en préfecture le 30/08/2021
Affiché le
ID : 090-219000718-20210823-2021_30-DE

Délibération n° 2021-30

Remboursement à l'association du site médiéval (modification délibération 2021-27)

Erreur dans le montant à rembourser à l'association.

Remboursement des dépenses concernant l'alimentation, la construction de la cabane, la nourriture et les soins des chèvres communales par les membres de l'association du site Médiéval de Montreux-Château.

L'association du site médiéval présidée par Laurent CONRAD effectue un travail remarquable sur le site depuis des années, et le lieu (en particulier de la chapelle) est de plus en plus prisé par les amateurs d'histoire de calme et de sérénité.

L'implantation de 8 chèvres par le conseil précédent renforce encore d'avantage le cadre bien au-delà de l'aspect utile car en effet elles œuvrent à l'entretien l'été de la motte châtelaine pour redescendre « en plaine » l'automne au sec dans une pâture plus proche des habitations pour le bonheur des passants qui ne manquent pas l'occasion de les saluer.

Les membres de l'association en tout particulièrement Lucien PERRIN et Claude MIGEON ont entrepris la construction d'une cabane et son environnement robuste, pratique, fonctionnelle qui permet de les protéger pendant les périodes froides et désormais un cornadis (espère de râtelier qui permet d'immobiliser les animaux plus facilement lors de vaccination pas exemple) vient d'être installé pour faciliter les interventions des services vétérinaires.

Les animaux appartenant à la commune il convient de rembourser à l'association l'ensemble des achats de matériaux et fournitures pour les animaux qui ont été avancés par la trésorerie de l'association.

A savoir : Voir ci-dessous la somme de 1 732.93 € TTC
~~~~~

DEPENSES	SOMME
Achats de divers matériaux pour la nouvelle cabane	1 465.89 €
Achats divers pour les chèvres, litière et vermifuge	198.61 €
Produits d'entretien pour le bois de la cabane	68.43 €
TOTAL	1 732.93€

Vote : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire, Philippe Crépin

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 27/08/21
Le Maire, Philippe Crépin

Envoyé en préfecture le 30/08/2021
Reçu en préfecture le 30/08/2021
Affiché le
ID : 090-219000718-20210823-2021_30-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
11	15	12

Date de la convocation
17 août 2021

Date d'affichage
17 août 2021

Objet de la Délibération

SEANCE du 23 août 2021

L'an deux mil vingt et un et le lundi 23 août, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de Mr Crépin Philippe,

Présents : Mmes Garniaux, Mathieu, Hernandez, Dubois, Mougin
Mrs. Crépin, Brun, Beluche, Beaufrez, Bonsoir, Lepers

Absents excusés : Mrs. Harmand, Garessus et Mme Baros

Procuration : Mme Beluche à Mme Dubois

Secrétaire de séance : M. Beluche

Public :

Envoyé en préfecture le 30/08/2021
Reçu en préfecture le 30/08/2021
Affiché le
ID : 090-219000718-20210823-2021_29-DE

Délibération n° 2021-29

Demande de subvention au titre de l'agence nationale du sport

PLAN DE FINANCEMENT GYMNASE

Monsieur le Maire, dans le cadre de la reconstruction du gymnase, sollicite l'assemblée communale pour une demande de subvention au titre de l'agence nationale du sport.

Subventions

Plan de financement gymnase Montreux	Dépenses HT		plan de financement	
Rénovation enveloppe bâtiment et installations techniques (925 m2 x 750 € HT)	975 000	**ETAT - DSIL** *(2020)* *Acté*	12.19%	**223 000 €**
Extension de surfaces pour la création de dépôts matériels en accès direct à la salle (100 m2 x 1500 € HT)	277 500	**ETAT - DETR** *Acté*	1.05%	**19 177 €**
Extension pour l'aménagment d'un salle d'activité annexe et d'un local de tennis	225 000	**Grand Belfort** *(fonds d'aide 2017-2020)* *Assiette retenue : 1 258 k€ HT* *Acté*	5.47%	**100 000 €**
Mise en place d'un sol sportif adapté (760 m2 x 75 € HT)	60 000	**Grand Belfort** *(fonds d'aide 2020-2026)* *Assiette de 1 830 k€ HT)* *Acté*	8.20%	**150 000 €**
Mise en place d'un mur d'escalade	72 500			
S/TOTAL TRAVAUX	**1 610 000**	**Région**		0 €

Conduite d'opérations : 2.5 %	35 000	**Département** (assiette 1,61 M€) *Acté*	48.46%	**887 000 €**
Etudes Maîtrise d'œuvre, CT, SPS : 13 %	135 000	**Agence Nationale du Sport** Sollicité	4.64%	**84 912 €**
Provisions imprévus réhabilitation 3 %	50 000			
S/TOTAL ETUDES	**220 000**	**Commune**	20 %	**365 911 €**
TOTAL HT	**1 830 000**			
			100.00%	**1 830 000 €**

Vote : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire, Philippe Crépin

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 27/08/21
Le Maire, Philippe Crépin

Envoyé en préfecture le 30/08/2021
Reçu en préfecture le 30/08/2021
Affiché le
ID : 090-219000718-20210823-2021_29-DE